



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Bureau	En exercice	Qui ont pris part à la DÉCISION
42	37	27

PRÉSENTS 23
POUVOIRS 4
ABSENTS 10

Vote Pour : 27
Vote Contre : 0
Abstention : 0

BUREAU SEANCE DU LUNDI 14 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi quatorze avril à dix-sept heures trente, les membres du Bureau de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté d'agglomération, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul Salvador, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIÉ, Paul BOULVRAIS, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Monique CORBIERE-FAUVEL, Olivier DAMEZ, Bernard EGUILUZ, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOËT, Michelle LAVIT, Michel MALGOUYRES, Bernard MIRAMOND, Régine MOULIADE, Pascale PUIBASSET, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Alain SORIANO, Martine SOUQUET, Pierre TRANIER

Excusés ayant donné pouvoir : Mesdames et Messieurs, Laurence CRANSAC-VELLARINO à Christophe GOURMANEL, Isabelle FOUROUX-CADENE à Pascale PUIBASSET, Francis MONSARRAT à Alain ASSIÉ, Claire VILLENEUVE à Martine SOUQUET

Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Blaise AZNAR, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Mathieu BLESS, Michel BONNET, Christian LONQUEU, Guy SANGIOVANNI, Claude SOULIES, Gilles TURLAN, François VERGNES

Secrétaire de séance : Paul BOULVRAIS

N°24_2025DB

ACTES :

OBJET DE LA DÉCISION DU BUREAU : 02- Travaux de sécurisation des écoles 2025 (Ecoles Arrondissement Sud - Sous-Préfecture Castres) - Demande de subvention auprès de l'État au titre de la DETR

Exposé des motifs

Dans le cadre du calendrier de dépôt des demandes de subvention, afin de poursuivre les travaux de sécurisation des écoles du territoire, il est proposé de solliciter une subvention de l'État au titre de la DETR 2025 (Dotation d'équipement des territoires ruraux).

Les travaux consistent à sécuriser l'entrée de l'école de Crins située à Graulhet.

L'école de Graulhet relève de l'arrondissement sud du territoire.

Le coût prévisionnel global de l'opération est de 19 782 € H.T. Il convient de déposer une demande de subvention auprès de l'État au titre de la DETR 2025.

Le coût prévisionnel de l'opération et le plan de financement prévisionnel se présentent comme suit :

COÛT ESTIMATIF DE L'OPÉRATION	
Postes de dépenses	Montant prévisionnel € H.T.
Ecole Crins de Graulhet - Portail sur mesure	2 600
Ecole Crins de Graulhet - Visiophonie	17 182
Coût H.T.	19 782

Financeurs	Montant € H.T.	Taux
État DETR	9 891	50%
Autofinancement	9 891	50%
COÛT H.T.	19 782	100 %

Le Bureau,

Où cet exposé,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 février 2025 approuvant la modification des statuts de la Communauté d'agglomération,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'agglomération n°217_2020 du 14 septembre 2020 donnant délégation au Bureau pour l'approbation des demandes de financements sur les dossiers au titre des fonds européens, de l'État, de la Région et du Département,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **autorise** le Président à solliciter une subvention de l'État auprès de la Sous-Préfecture de Castres au titre de la DETR 2025 conformément au plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,

- **donne** pouvoir au Président pour faire les démarches nécessaires et signer tout document afférent à la présente décision.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture

Le **22 AVR. 2025**

- publication - mise en ligne

Le **22 AVR. 2025**

Et/ou notification

Le

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,



Paul Boulvrais
Le Secrétaire de séance
Paul BOULVRAIS

Paul Salvador
Le Président,
Paul SALVADOR